

# Formations continues



**Qualiopi**   
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :  
ACTIONS DE FORMATIONS  
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

# Édito

L'Institut de formations paramédicales (IFPM) regroupe 8 formations paramédicales sur les sites de l'IFPM Nord, l'IFPM Sud (Hôpital école) et l'Université d'Orléans pour l'Institut de Formation en Psychomotricité.

Outre la formation initiale, une offre de formation continue est proposée, comprenant des parcours de préparation aux sélections, des sessions de formation continue, un accompagnement dans la démarche de VAE, ainsi que des conférences thématiques.

En 2025, l'IFPM poursuit son engagement pour accompagner les professionnels de santé dans la formation tout au long de leur vie professionnelle, en adéquation avec le contexte.

Nos propositions de formations restent adaptées et adaptables à vos problématiques professionnelles, vous permettant une réflexivité sur vos pratiques et vous apportant des ressources pour améliorer la qualité des soins. Elles visent à accompagner le changement dans les établissements de santé et médico-sociaux pour une meilleure prise en soin des personnes.

Nos formateurs, animés par les valeurs et la culture soignante, sont également experts en pédagogie. Ils cherchent à transmettre leur expertise en partageant leurs expériences de terrain et veillent à favoriser le transfert des compétences acquises en formation.

Nos formations s'adaptent à l'actualité, grâce aux nombreux outils numériques que nous maîtrisons. L'alternance de pédagogie inversée, pédagogie magistrale et pédagogie ludique facilitent l'acquisition des compétences.

L'équipe pédagogique de la formation continue de l'IFPM est également à votre disposition pour répondre à vos attentes concrètes et construire des parcours spécifiques de formation, répondant à vos besoins. A votre demande, nous réalisons des sessions de formation personnalisées (construction ou réponse à un cahier des charges, conseil en ingénierie pédagogique, réalisation de formation-action).

**Vous pouvez compter sur nous !**

*L'équipe pédagogique de la Formation Continue*

**Retrouvez le catalogue  
sur notre site internet**



# Sommaire

- Nouveaux actes : AIDE-SOIGNANT **Page 4**
- Nouveaux actes : AUXILIAIRE DE PUERICULTURE **Page 8**
- Nouveaux actes : AMBULANCIER **Page 12**
  - Formation aux actes professionnels dans le cadre de l'aide médicale urgente
- Développement des compétences : ASH **Page 14**
- Prescription de vaccins: IDE **Page 16**
- Tutorat **Page 18**
- Présentation des métiers du bloc **Page 20**
- Préparation à la sélection IADE et IBODE
- Formation complémentaire à l'exposition, à l'hémostase et à l'aspiration
- Adaptation à l'emploi pour les nouveaux infirmiers exerçant au bloc opératoire
- Adaptation à l'emploi pour les professionnels exerçant au bloc opératoire
- Accompagnement à l'entrée en formation paramédicale **Page 26**  
Préparer l'épreuve de la sélection infirmière  
(Formation Professionnelle Continue)
- Accompagnement à la VAE **Page 28**

# Nouveaux actes :

# AIDE-SOIGNANT

**Atelier 1** : Administration médicamenteuse et colostomie

**Atelier 2** : Glycémie et ECBU

**Atelier 3** : Oxygénothérapie et aspiration endotrachéale

Le Décret n° 2021-980 du 23 juillet 2021 relatif à la réalisation de certains actes professionnels par les infirmiers et d'autres professionnels de santé introduit la notion de soins courants de la vie quotidienne que pourront réaliser les aides-soignants et les auxiliaires de puériculture dans la limite de leurs compétences et modifie les dispositions applicables aux infirmiers, notamment l'intitulé et les conditions de réalisation de certains actes relevant du rôle propre de l'infirmier.

«L'infirmier ou l'infirmière peut également confier à l'aide-soignant ou l'auxiliaire de puériculture la réalisation, le cas échéant en dehors de sa présence, de soins courants de la vie quotidienne, définis comme des soins liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée et qui pourraient être réalisés par la personne elle-même si elle était autonome ou par un aidant.»



**Public cible**

**Aides-soignants**  
Titulaires d'un Diplôme d'État  
antérieur à Août 2022

**Durée**

3 h 30

**Tarif**

120 € par atelier  
OU  
180 € pour 2 ateliers  
sur une même journée

**Objectifs**

Au terme de la formation, le professionnel sera apte à :

- Appréhender l'élargissement de son champ professionnel,
- Comprendre les indications thérapeutiques des actes suivants :
  - Renouvellement de poche de colostomie cicatrisée,
  - Pose de suppositoire d'aide à l'élimination,
  - Lavage oculaire et instillation de collyre,
  - Application de pommade.
- Réaliser chacun de ces actes dans le respect des critères de qualité du soin avec fiabilité et du champ de compétences,
- Gérer les risques en lien avec les différents actes professionnels,
- Alerter si besoin.

**Contenu**

- Rappels anatomiques et physiologiques,
- Lavage oculaire et instillation de collyre,
- Application de pommade et de crème,
- Pose de suppositoire (aide à l'élimination),
- Renouvellement de poche de colostomie sur orifice cicatrisé.

**Modalités pédagogiques**

- Apports théoriques,
- Pratique du geste de soin de stomie en situation simulée,
- Pratique d'actes en situation réelle dans le service d'affectation en présence d'un infirmier permettant la délivrance de l'attestation de suivi de la formation,
- Evaluation tout au long de la formation.

**Dates et lieux de formation**

Formation dispensée de **9 h à 12 h 30** sur nos sites de formations :

**ORLÉANS**

20/01/2025 24/03/2025  
28/04/2025 19/05/2025  
02/06/2025 15/09/2025  
13/10/2025 17/11/2025

**BRIARE**

04/02/2025  
17/06/2025

**PITHIVIERS**

06/02/2025  
22/04/2025  
05/05/2025  
03/06/2025  
16/09/2025  
04/11/2025

**Date limite de dépôt d'inscription : 2 semaines avant la date de l'atelier.**

**Intervenants**

- Formateurs IFPM

**Participants**

10 min. à 12 max.  
(par ordre d'arrivée des demandes)

**Demande d'inscription**  
**sur notre site Internet**



[www.ifpm-orleans.fr](http://www.ifpm-orleans.fr)

N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande spécifique.

**Public cible**

**Aides-soignants**  
Titulaires d'un Diplôme d'État  
antérieur à Août 2022

**Durée**

3 h 30

**Tarif**

120 € par atelier  
OU  
180 € pour 2 ateliers  
sur une même journée

**Objectifs**

Au terme de la formation, le professionnel sera apte à :

- Comprendre les indications thérapeutiques d'une surveillance de la glycémie,
- Réaliser une mesure de la glycémie par captation capillaire brève ou lecture transdermique, dans le respect des critères de qualité du soin,
- Réaliser un recueil d'urines stérile,
- Gérer les risques en lien avec ces deux actes professionnels,
- Alerter si besoin.

**Contenu**

- Rappels anatomiques et physiologiques,
- Glycémie capillaire,
- Recueil stérile des urines pour l'Examen Cytobactériologique des Urines.

**Modalités pédagogiques**

- Apports théoriques et pratiques,
- Pratique du geste en situation réelle dans le service d'affectation en présence d'un infirmier permettant la délivrance de l'attestation de suivi de la formation,
- Evaluation tout au long de la formation

**Dates et lieux de formation**

Formation dispensée de **9 h à 12 h 30** sur nos sites de formations :

**ORLÉANS**

20/01/2025 24/03/2025  
28/04/2025 19/05/2025  
02/06/2025 15/09/2025  
13/10/2025 17/11/2025

**BRIARE**

04/02/2025  
17/06/2025

**PITHIVIERS**

06/02/2025  
22/04/2025  
05/05/2025  
03/06/2025  
16/09/2025  
04/11/2025

**Date limite de dépôt d'inscription : 2 semaines avant la date de l'atelier.**

**Intervenants**

- Formateurs IFPM

**Participants**

10 min. à 12 max.  
(par ordre d'arrivée des demandes)

**Demande d'inscription  
sur notre site Internet**



[www.ifpm-orleans.fr](http://www.ifpm-orleans.fr)

N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande spécifique.

**Public cible**

**Aides-soignants**  
 Titulaires d'un Diplôme d'État  
 antérieur à Août 2022

**Durée**

3 h 30

**Tarif**

120 € par atelier

**Objectifs**

Au terme de la formation, le professionnel sera apte à :

- Comprendre les indications thérapeutiques d'une aspiration endotrachéale,
- Réaliser, sur prescription médicale et (au domicile du patient), des aspirations endotrachéales dans le respect des critères de qualité du soin,
- Anticiper et remédier à certains problèmes et difficultés rencontrés par le patient porteur de ce dispositif,
- Réaliser la mesure de la saturation en oxygène dans le respect des bonnes pratiques,
- Réaliser le changement de masque et de lunettes à oxygène dans le respect des bonnes pratiques et protocoles en intégrant son nouveau champ de compétences,
- Alerter si besoin.

**Contenu**

- Rappels anatomiques et physiologiques du système respiratoire,
- Mesure de la saturation en oxygène,
- Montage du matériel d'oxygénothérapie et surveillance du patient,
- Changement de lunette et masque à oxygène,
- Réalisation d'aspirations endotrachéales.

**Modalités pédagogiques**

- Apports théoriques,
- Pratique du geste d'aspiration endotrachéale en situation simulée,
- Pratique du geste en situation réelle dans le service d'affectation en présence d'un infirmier permettant la délivrance de l'attestation de suivi de la formation,
- Evaluation tout au long de la formation

**Dates et lieux de formation**

Formation dispensée de **9 h à 12 h 30** sur nos sites de formations :

**ORLÉANS**

21/01/2025 25/03/2025  
 29/04/2025 20/05/2025  
 03/06/2025 16/09/2025  
 14/10/2025 18/11/2025

**BRIARE**

05/02/2025  
 18/06/2025

**PITHIVIERS**

07/02/2025  
 23/04/2025  
 06/05/2025  
 04/06/2025  
 17/09/2025  
 05/11/2025

**Date limite de dépôt d'inscription : 2 semaines avant la date de l'atelier.**

**Intervenants**

- Formateurs IFPM

**Participants**

10 min. à 12 max.  
 (par ordre d'arrivée des demandes)

**Demande d'inscription**  
**sur notre site Internet**



[www.ifpm-orleans.fr](http://www.ifpm-orleans.fr)

N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande spécifique.

# Nouveaux actes :

## AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

**Atelier 1 :** Administration médicamenteuse et colostomie

**Atelier 2 :** Glycémie et ECBU

**Atelier 3 :** Oxygénothérapie et aspiration endotrachéale

Le Décret n° 2021-980 du 23 juillet 2021 relatif à la réalisation de certains actes professionnels par les infirmiers et d'autres professionnels de santé introduit la notion de soins courants de la vie quotidienne que pourront réaliser les aides-soignants et les auxiliaires de puériculture dans la limite de leurs compétences et modifie les dispositions applicables aux infirmiers, notamment l'intitulé et les conditions de réalisation de certains actes relevant du rôle propre de l'infirmier.

«L'infirmier ou l'infirmière peut également confier à l'aide-soignant ou l'auxiliaire de puériculture la réalisation, le cas échéant en dehors de sa présence, de soins courants de la vie quotidienne, définis comme des soins liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée et qui pourraient être réalisés par la personne elle-même si elle était autonome ou par un aidant.»



### Public cible

**Auxiliaire de puériculture**  
Titulaires d'un Diplôme d'État  
antérieur à Août 2022

### Durée

3 h 30

### Tarif

120 € par atelier  
OU  
180 € pour 2 ateliers  
sur une même journée

### Objectifs

Au terme de la formation, le professionnel sera apte à :

- Appréhender l'élargissement de son champ professionnel,
- Comprendre les indications thérapeutiques des actes suivants :
  - Renouvellement de poche de colostomie cicatrisée,
  - Pose de suppositoire d'aide à l'élimination,
  - Lavage oculaire et instillation de collyre,
  - Application de pommade.
- Réaliser chacun de ces actes dans le respect des critères de qualité du soin avec fiabilité et du champ de compétences,
- Gérer les risques en lien avec les différents actes professionnels,
- Alerter si besoin.

### Contenu

- Rappels anatomiques et physiologiques,
- Lavage oculaire et instillation de collyre,
- Application de pommade et de crème,
- Pose de suppositoire (aide à l'élimination),
- Renouvellement de poche de colostomie sur orifice cicatrisé.

### Modalités pédagogiques

- Apports théoriques,
- Pratique du geste de soin de stomie en situation simulée,
- Pratique d'actes en situation réelle dans le service d'affectation en présence d'un infirmier permettant la délivrance de l'attestation de suivi de la formation,
- Evaluation tout au long de la formation.

### Dates et lieux de formation

**Formation sur demande.**

### Intervenants

- Formateurs IFPM

### Participants

10 min. à 12 max.  
(par ordre d'arrivée des demandes)

**Demande d'inscription  
sur notre site Internet**



N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande spécifique.

### Public cible

**Auxiliaire de puériculture**  
Titulaires d'un Diplôme d'État  
antérieur à Août 2022

### Durée

3 h 30

### Tarif

120 € par atelier  
OU  
180 € pour 2 ateliers  
sur une même journée

### Objectifs

Au terme de la formation, le professionnel sera apte à :

- Comprendre les indications thérapeutiques d'une surveillance de la glycémie,
- Réaliser une mesure de la glycémie par captation capillaire brève ou lecture transdermique, dans le respect des critères de qualité du soin,
- Réaliser un recueil d'urines stérile,
- Mesure de la bilirubine instantanée,
- Gérer les risques en lien avec ces deux actes professionnels,
- Alerter si besoin.

### Contenu

- Rappels anatomiques et physiologiques,
- Glycémie capillaire,
- Mesure de la bilirubine instantanée
- Recueil stérile des urines pour l'Examen Cytobactériologique des Urines.

### Modalités pédagogiques

- Apports théoriques et pratiques,
- Pratique du geste en situation réelle dans le service d'affectation en présence d'un infirmier permettant la délivrance de l'attestation de suivi de la formation,
- Evaluation tout au long de la formation

### Dates et lieux de formation

**Formation sur demande.**

### Intervenants

- Formateurs IFPM

### Participants

10 min. à 12 max.  
(par ordre d'arrivée des demandes)

**Demande d'inscription  
sur notre site Internet**



N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande spécifique.

### Public cible

**Auxiliaire de puériculture**  
Titulaires d'un Diplôme d'État  
antérieur à Août 2022

### Durée

3 h 30

### Tarif

120 € par atelier  
OU  
180 € pour 2 ateliers  
sur une même journée

### Objectifs

Au terme de la formation, le professionnel sera apte à :

- Comprendre les indications thérapeutiques d'une aspiration endotrachéale,
- Réaliser, sur prescription médicale et (au domicile du patient), des aspirations endotrachéales dans le respect des critères de qualité du soin,
- Anticiper et remédier à certains problèmes et difficultés rencontrés par le patient porteur de ce dispositif,
- Réaliser la mesure de la saturation en oxygène dans le respect des bonnes pratiques,
- Réaliser le changement de masque et de lunettes à oxygène dans le respect des bonnes pratiques et protocoles en intégrant son nouveau champ de compétences,
- Alerter si besoin.

### Contenu

- Rappels anatomiques et physiologiques du système respiratoire,
- Mesure de la saturation en oxygène,
- Montage du matériel d'oxygénothérapie et surveillance du patient,
- Changement de lunette et masque à oxygène,
- Réalisation d'aspirations endotrachéales.

### Modalités pédagogiques

- Apports théoriques,
- Pratique du geste d'aspiration endotrachéale en situation simulée,
- Pratique du geste en situation réelle dans le service d'affectation en présence d'un infirmier permettant la délivrance de l'attestation de suivi de la formation,
- Evaluation tout au long de la formation

### Dates et lieux de formation

**Formation sur demande.**

### Intervenants

- Formateurs IFPM

### Participants

10 min. à 12 max.  
(par ordre d'arrivée des demandes)

**Demande d'inscription  
sur notre site Internet**



N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande spécifique.

# Nouveaux actes AMBULANCIER dans le cadre de l'aide médicale d'urgence

**Le Décret n° 2022-629 du 22 avril 2022 relatif aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'aide médicale urgente** révisé les actes professionnels réalisable par des ambulanciers dans le cadre de leur participation à l'aide médicale urgente. Seront seuls habilités à accomplir les actes mentionnés ci-dessous les ambulanciers ayant suivi une formation délivrée dans les conditions définies par l'arrêté du 31 octobre 2022 relatif à la formation aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'aide médicale urgente.

Les ambulanciers titulaires d'un diplôme peuvent, sous la responsabilité du médecin assurant la régulation téléphonique ou du médecin de l'équipe d'intervention de la structure mobile d'urgence et de réanimation, accomplir les actes ou dispenser les soins suivants :

- Prise de température, de pulsation cardiaque et de pression artérielle par voie non invasive,
- Recueil de la glycémie par captation capillaire brève ou lecture transdermique,
- Administration en aérosols de produits non médicamenteux,
- Evaluation de la douleur et observation des manifestations de l'état de conscience,
- Recueil du taux de saturation en oxygène ou en monoxyde de carbone par voie non invasive,
- Administration en aérosols ou pulvérisation de produits médicamenteux,
- Administration de produits médicamenteux, par voie orale ou intra-nasale, par stylo auto-injecteur,
- Enregistrement et transmission d'électrocardiogramme à visée diagnostique à l'aide d'un outil automatisé,
- Recueil de l'hémoglobininémie.



**Public cible**

**Ambulanciers**  
Titulaires d'un Diplôme d'État  
Antérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2023

**Durée**

21 h

**Tarif**

540 € par participant et par  
session

**Objectifs**

Au terme de la formation, le professionnel sera apte à :

- Connaître les principes fondamentaux de mise en œuvre des actes professionnels relevant de son domaine de compétence et relatifs à l'aide médicale urgente selon leur condition réglementaire d'application,
- Apprécier la gravité d'un tableau clinique dans un contexte d'intervention relevant de l'aide médicale urgente,
- S'approprier les actes professionnels dans le strict respect des règles de bonnes pratiques,
- Faire preuve de dextérité dans un contexte d'urgence,
- Evaluer la qualité des actes réalisés et identifier les éléments à réajuster,
- Rechercher et hiérarchiser les informations sur la situation observée et recueillies auprès du patient pour assurer une prise en soin pluri-professionnelle adaptée.

**Contenu**

- Rappel du cadre réglementaire,
- Appréciation d'un tableau clinique d'asthme aigu grave, d'overdose d'opiacés, de choc anaphylactique, d'hypoglycémie, de douleur aiguë, de douleur thoracique sévère,
- Réalisation d'actes professionnels en lien avec les tableaux cliniques.

**Modalités pédagogiques**

- Apports théoriques,
- Ateliers clinique,
- Pratique simulée ou vidéo,
- Evaluation tout au long de la formation.

**Dates et lieux de formation**

Formation dispensée de **9 h à 17 h** sur nos sites de formations :

**ORLÉANS**

3, 4 et 5 février 2025  
23, 24 et 25 juin 2025  
22,23 et 24 septembre 2025  
24, 25 et 26 novembre 2025

**Date limite de dépôt des demandes d'inscription :  
2 semaines avant la date de l'atelier.**

**Intervenants**

- Formateurs IFPM

**Participants**

6 min. à 12 max.  
(par ordre d'arrivée des demandes)

**Demande d'inscription  
sur notre site Internet**



[www.ifpm-orleans.fr](http://www.ifpm-orleans.fr)

N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande spécifique.

# Développement des compétences

## AGENT DE SERVICE HOSPITALIER

- Cette formation de 70h (10 jours) permet une montée en compétence des agents de services hospitaliers . A la Suite de cette formation ils pourront assurer, en toute sécurité, certaines fonctions d'accompagnement des personnes âgées (soins d'hygiène et de confort, alimentation, élimination, sommeil, approche relationnelle) sous la responsabilité du personnel d'encadrement et en collaboration avec l'ensemble des soignants.
- Cette formation permet ainsi d'accompagner les parcours professionnels de personnels en poste, désireux d'évoluer dans leur environnement professionnel et d'assumer de nouvelles responsabilités auprès des personnes âgées.

Cette formation n'ouvre pas de **dispense pour les épreuves de sélection à l'entrée en Institut de Formation d'Aide-Soignant ni pour la formation.**



## AGENT DE SERVICE HOSPITALIER

### Public cible

**Agents des Services Hospitaliers**  
Intervenants auprès de la personne âgée

### Durée

70 h

### Tarif

1 050 € par participant et par session

### Objectifs

Au terme de la formation, le professionnel sera apte à participer aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée, sous la responsabilité d'un cadre de santé et en collaboration avec l'ensemble des soignants en :

- Aidant une personne âgée dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie ,
- Réalisant des soins d'hygiène et de confort quotidiens en utilisant des techniques appropriées.

### Contenu

- Le vieillissement physiologique, troubles du sommeil, de l'élimination, de décubitus...
- Le lien social, la communication, la bientraitance....
- L'hygiène et l'ergonomie dans les soins,
- Le vocabulaire médical, le raisonnement clinique,
- L'observation, les transmissions, le travail en équipe,
- La fin de vie, le deuil, la douleur...

### Modalités pédagogiques

- Apports théoriques,
- Pratique simulée ou vidéo,
- Travail autour de cas cliniques,
- Réflexion de groupe,
- Evaluation en fin de formation,
- Retour d'expérience.

### Dates et lieux de formation

**Formation sur demande**

### Intervenants

- Formateurs IFPM

### Participants

8 min. à 15 max.  
(par ordre d'arrivée des demandes)

**Demande d'inscription sur notre site Internet**



N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande spécifique.

# Prescription de vaccins

## INFIRMIER

**Le Décret n° 2023-736 du 8 août 2023 relatif aux compétences vaccinales des infirmiers**, étend les compétences d'administration de vaccins des infirmiers [,,] et précise les conditions de mise en œuvre de leur nouvelle compétence de prescription de vaccins.

Seront habilités à accomplir prescription et administration les infirmiers ayant suivi une formation délivrée dans les conditions définies par le décret du 08 août 2023.

Lorsque l'infirmier ou l'infirmière n'a pas suivi d'enseignement relatif à la prescription de vaccins dans le cadre de sa formation initiale, la déclaration est accompagnée d'une attestation de formation délivrée par un organisme ou une structure de formation respectant les objectifs pédagogiques fixés par arrêté du ministre chargé de la santé, permettant de connaître notamment les caractéristiques des maladies à prévention vaccinale, la traçabilité des vaccinations et les principales recommandations du calendrier vaccinal.



### Public cible

Infirmiers diplômés d'Etat.

### Durée

12H00  
Soit 1,5 jours  
(journées non  
consécutives)

### Tarif

440€ par participant

### Objectifs

Au terme de la formation, le professionnel sera apte à :

- Connaître les maladies à prévention vaccinale inscrites dans le calendrier des vaccinations, ainsi que les recommandations du calendrier vaccinal,
- Savoir prescrire un vaccin et identifier les situations complexes pour réorienter vers le médecin,
- Connaître les informations relatives à la vaccination à saisir dans le carnet de vaccination du patient,
- Connaître et savoir utiliser les différents outils numériques d'enregistrement des vaccinations et les différents modes de transmission sécurisés des informations du professionnel vaccinateur au médecin traitant.

### Contenu

- Apports théoriques sur les maladies.
- Le calendrier vaccinal de l'adulte et de l'enfant, les recommandations concernant les professionnels de santé.
- Les attendus d'un entretien en vue d'une vaccination.
- Les modalités de prescription.
- Les éléments de traçabilité attendus dans le cadre d'une vaccination et les différents outils numériques d'enregistrement des vaccinations.

### Modalités pédagogiques

- Apports théoriques,
- Cas pratiques,
- Evaluations de connaissances en distanciel.

### Dates et lieux de formation

Formation dispensée de **9 h à 17 h 30** et de **9 h à 12 h 30** sur nos sites de formations :

**ORLÉANS**

Présentiel les 22/05/2025 et 19/06/2025

20/11/2025 et 18/12/2025

+ Evaluation 1 et 2 en distanciel

### Intervenants

- Formateurs IFPM
- Médecins
- Infirmiers

### Participants

8 minimum  
(par ordre d'arrivée des demandes)

**Demande d'inscription  
sur notre site Internet**



[www.ifpm-orleans.fr](http://www.ifpm-orleans.fr)

N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande spécifique.

# Formation tutorat

## PROFESSIONNELS PARAMÉDICAUX

En lien avec l'instruction n° DGOS/RH1/2016/330 du 4 novembre 2016 relative à la formation des tuteurs de stages paramédicaux.

La réalisation de stages constituant pour les apprenants un élément primordial dans l'acquisition de compétences et la bonne appréhension de leur future posture de professionnel de santé, l'encadrement par des pairs est considéré comme essentiel. Ainsi, afin de garantir aux apprenants un accompagnement en stage de qualité, il convient de professionnaliser la fonction de tuteur de stage et d'assurer aux professionnels concernés une formation adaptée et harmonisée sur l'ensemble du territoire.



### Public cible

Professionnel de santé paramédical

### Durée

28h  
(2 X 2 jours)

### Tarif

720€ par participant

### Objectifs

Au terme de la formation, le professionnel sera apte à :

- Maîtriser les concepts et les enjeux du référentiel de formation.
- Mobiliser les fondamentaux de la pédagogie par les compétences.
- Utiliser les méthodes appliquées à l'apprentissage et au tutorat.
- Développer les pratiques en évaluation des compétences.
- Identifier le projet de l'apprenant et sa progression d'apprentissage et accompagner la réalisation d'un projet en lien avec les objectifs définis.
- Faire pratiquer une démarche réflexive dans un contexte de pluridisciplinarité.
- Se positionner en tant que tuteur : acquérir une posture de tuteur et créer une dynamique de groupe

### Contenu

- Évolution du référentiel de formation suite à la réingénierie, principe et méthodes de la formation en alternance et de l'approche par compétences.
- Théories d'apprentissage et les différents paliers.
- Évaluation des compétences des apprenants.
- Construction du projet de stage.
- Différents acteurs : leurs rôles et missions.
- Apport sur les situations professionnelles apprenantes.
- Conduite d'entretiens et rédaction des différents rapports.
- Création d'outils de suivi.
- Initiation à la méthode d'analyse des pratiques.

### Modalités pédagogiques

- Apports théoriques,
- Démarche réflexive à partir d'études de cas.
- Analyse de pratiques. Utilisation du portfolio.
- Jeux de rôle et simulation.

### Dates et lieux de formation

Formation dispensée de **9 h à 17 h** sur nos sites de formations :

**ORLÉANS**

03 et 04/02/25

03 et 04/03/25

### Intervenants

- Formateurs IFPM

### Participants

8 min. à 15 max.

(par ordre d'arrivée des demandes)

Demande d'inscription  
sur notre site Internet



N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande spécifique.

# Formations du

## BLOC OPÉRATOIRE



### Public cible

Infirmiers diplômés d'Etat  
intéressés par les spécialisations  
d'IADE et d'IBODE

### Durée

14 h

### Tarif

640 € par participant  
Option 3<sup>ème</sup> journée : ½ journée  
120 € et journée complète 200 €

### Objectifs

Au terme de la formation, le professionnel sera apte à :

- Comprendre le fonctionnement du bloc opératoire,
- Repérer les spécificités des métiers d'IADE et d'IBODE et leurs champs d'activités,
- Recevoir une information complète sur les deux formations : modalités de sélection, déroulé et contenu de la formation, lieux d'exercice.

### Contenu

- Le bloc opératoire, zone de haute technicité,
- Le travail en équipe,
- La formation d'IBODE et d'IADE,
- Les lieux d'exercice,
- Option 3<sup>ème</sup> journée : Accompagnement au dossier de sélection, à la réalisation d'entretien, mise en situation d'examen IADE.

### Modalités pédagogiques

- Apports théoriques,
- Ateliers pratiques au bloc de l'IFPM,
- Réflexion en groupes,
- Partages d'expériences .

### Dates et lieux de formation

Formation dispensée de **9 h à 17 h** sur nos sites de formations :

**ORLÉANS**

25 et 26/02/25

14 et 15/10/25

**Date limite de dépôt des demandes d'inscription :  
2 semaines avant la date de l'atelier.**

### Intervenants

- Formateurs IFPM

### Participants

6 min. à 15 max.  
(par ordre d'arrivée des demandes)

**Demande d'inscription  
sur notre site Internet**



[www.ifpm-orleans.fr](http://www.ifpm-orleans.fr)

N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande spécifique.

### Public cible

Infirmiers diplômés d'Etat  
intéressés par les spécialisations  
d'IADE et d'IBODE

### Durée

3 h 30 IADE ou IBODE  
7h pour les 2  
spécialisations

### Tarif

½ journée 120 €  
journée complète 200 €

### Objectifs

Au terme de la formation, le professionnel sera apte à :

- Comprendre l'organisation de la sélection,
- Identifier les axes à améliorer pour répondre aux attentes.

### Contenu

- Accompagnement au dossier de sélection, bilan de l'existant, analyse des difficultés rencontrées,
- Réalisation d'entretien de sélection,
- Réalisation d'une épreuve écrite pour le candidats IADE et correction.

### Modalités pédagogiques

- Echange avec le groupe,
- Exercice en simulation,
- Devoir sur table.

### Dates et lieux de formation

Formation dispensée de **9 h à 17 h** sur nos sites de formations :

**ORLÉANS**

18/03/25

27/11/25

**Date limite de dépôt des demandes d'inscription :  
2 semaines avant la date de l'atelier.**

### Intervenants

- Formateurs IFPM

### Participants

6 min. à 15 max.  
(par ordre d'arrivée des demandes)

**Demande d'inscription  
sur notre site Internet**



[www.ifpm-orleans.fr](http://www.ifpm-orleans.fr)

N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande spécifique.

### Public cible

Infirmiers Diplômés d'Etat  
exerçant au bloc opératoire

### Durée

21 h

### Tarif

1 050 € par participant et par  
session

### Objectifs

Le décret n°2021-97 du 29 janvier 2021 modifie le dispositif transitoire permettant à un infirmier non titulaire d'un diplôme d'Etat de bloc opératoire réalisant une aide à l'exposition, à l'hémostase et à l'aspiration au sein des blocs opératoires, de poursuivre cette activité. Il permet à l'infirmier dont l'employeur atteste qu'il exerce une fonction d'infirmier de bloc opératoire depuis une durée au moins égale à un an en équivalent temps plein à la date du 31 décembre 2019 et qu'il apporte de manière régulière une aide à l'exposition, à l'hémostase et à l'aspiration au cours d'une intervention chirurgicale, de continuer cette activité sous réserve de suivre une formation complémentaire de 21 heures. Au terme de la formation, le professionnel sera apte à aider à la réalisation de l'hémostase, à la réalisation de l'aspiration, à la réalisation de l'exposition. Il identifiera également les différents risques liés aux différentes situations au cours du processus de prise en soin

### Contenu

- Le champ de compétences,
- Le risque infectieux, l'hygiène et l'asepsie
- Aide à la réalisation de l'hémostase, à l'aspiration, à l'exposition,
- Les risques associés.

### Modalités pédagogiques

- Apports théoriques,
- Analyse de situation,
- Evaluation tout au long de la formation.

### Dates et lieux de formation

Formation dispensée de **9 h à 17 h 00** sur nos sites de formations :

**ORLÉANS**

Sur demande

**Date limite de dépôt des demandes d'inscription :**  
**2 semaines avant la date de l'atelier.**

### Intervenants

- Formateurs IFPM

### Participants

10 min. à 20 max.  
(par ordre d'arrivée des demandes)

**Demande d'inscription  
sur notre site Internet**



[www.ifpm-orleans.fr](http://www.ifpm-orleans.fr)

N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande spécifique.

### Public cible

Infirmiers  
nouvellement arrivés au bloc  
opératoire

### Durée

21 h

### Tarif

960 € par participant et par  
session

### Objectifs

Au terme de la formation, le professionnel sera apte à :

- Comprendre le fonctionnement du bloc opératoire, afin d'avoir un comportement adapté dans cet environnement technologique,
- Maîtriser les notions de base en hygiène et appréhender le risque infectieux au bloc opératoire, afin d'assurer la sécurité des patients et du personnel,
- Accueillir et prendre en soin l'opéré, afin de lui prodiguer des soins de qualité.

### Contenu

- Le cadre réglementaire,
- Le risque infectieux, l'hygiène et l'asepsie,
- L'installation du patient, la communication,
- Les grands types de chirurgie, les différents types d'anesthésie,
- Les dispositifs médicaux.

### Modalités pédagogiques

- Apports théoriques,
- Ateliers pratiques au bloc de l'IFPM,
- Réflexion en groupes sur des situations professionnelles,
- Evaluation tout au long de la formation.

### Dates et lieux de formation

Formation dispensée de **9 h à 17 h** sur nos sites de formations :

**ORLÉANS**

Sur demande

**Date limite de dépôt des demandes d'inscription :**  
**2 semaines avant la date de l'atelier.**

### Intervenants

- Formateurs IFPM

### Participants

6 min. à 12 max.  
(par ordre d'arrivée des demandes)

**Demande d'inscription  
sur notre site Internet**



[www.ifpm-orleans.fr](http://www.ifpm-orleans.fr)

N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande spécifique.

### Public cible

**Aides-soignants, agents de service hospitalier, brancardiers, nouvellement arrivés au bloc opératoire**

### Durée

7 h

### Tarif

320 € par participant

### Objectifs

Au terme de la formation, le professionnel sera apte à :

- Comprendre le fonctionnement du bloc opératoire, afin d'avoir un comportement adapté dans cet environnement technologique,
- Appréhender les notions de base en hygiène et le risque infectieux au bloc opératoire, afin d'assurer la sécurité des patients et du personnel,
- Accueillir et/ou prendre soin de l'opéré, afin de lui prodiguer des soins de qualité.

### Contenu

- Les différents professionnels du bloc opératoire,
- Le risque infectieux, l'hygiène et l'asepsie,
- L'installation du patient, la communication,
- Les grands types de chirurgie,
- La traçabilité, check-list et interaction avec les autres services.

### Modalités pédagogiques

- Apports théoriques,
- Ateliers pratiques au bloc de l'IFPM,
- Réflexion en groupes sur des situations professionnelles,
- Evaluation tout au long de la formation.

### Dates et lieux de formation

Formation dispensée de **9 h à 17 h** sur nos sites de formations :

**ORLÉANS**

Sur demande

**Date limite de dépôt des demandes d'inscription :  
2 semaines avant la date de l'atelier.**

### Intervenants

- Formateurs IFPM

### Participants

6 min. à 12 max.  
(par ordre d'arrivée des demandes)

**Demande d'inscription  
sur notre site Internet**



[www.ifpm-orleans.fr](http://www.ifpm-orleans.fr)

N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande spécifique.

# Accompagnement à l'entrée en formation paramédicale

**INFIRMIER**

**PSYCHOMOTRICIEN**



### Public cible

Personnes ayant une expérience professionnelle soumise à cotisations sociales d'une durée minimale de 3 ans

### Durée

3 h 30

### Tarif

120 € par participant

### Objectifs

Au terme de la formation, le professionnel sera apte à :

- Comprendre l'organisation de la sélection,
- Identifier les axes à améliorer pour répondre aux attentes.

### Contenu

- Information sur la constitution du dossier,
- Les 3 épreuves de sélection,
- Informations sur l'épreuve de Français,
- Le niveau attendu sur l'épreuve de mathématique,
- Déroulement de l'épreuve.

### Modalités pédagogiques

- Présentation du dossier,
- Echanges interactifs.

### Dates et lieux de formation

Formation dispensée sur nos sites de formations :

**ORLÉANS**

20/01/25 de 14h à 17h30

**Date limite de dépôt des demandes d'inscription :  
48 heures avant la date de l'atelier.**

### Intervenants

- Directrice de IFPM

### Participants

10 min.

(par ordre d'arrivée des demandes)

**Demande d'inscription  
sur notre site Internet**



[www.ifpm-orleans.fr](http://www.ifpm-orleans.fr)

N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande spécifique.

# Accompagnement à la V.A.E.

Institué par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, la validation des acquis de l'expérience (VAE) est un droit individuel, inscrit à l'article L.900-1 alinéa 5 du code du travail. Toute personne salariée, non salariée (travailleur indépendant, artisan.....), agent public titulaire ou non, chômeur ou bénévole, à condition de justifier d'au moins un an d'expérience professionnelle en rapport direct avec le diplôme visé, peut faire valider ses compétences pour acquérir tout ou partie d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle.

**La VAE, une procédure en deux étapes :**

**La recevabilité :**

Une fois le diplôme visé identifié, vous devez déposer une « demande de recevabilité à la validation des acquis de l'expérience » (appelée également Livret 1) qui permettra au certificateur de vérifier l'adéquation de votre parcours et de votre expérience avec le diplôme visé.

**Le passage devant un jury :**

Si vous êtes recevable, vous devrez alors préparer un « dossier de validation » (appelé également Livret 2) dans lequel vous décrierez, dans le détail, vos expériences pour démontrer que vous maîtrisez l'ensemble des compétences relatives au diplôme visé. Ce dossier servira de base à un entretien devant un jury.



## Public cible

Aides-soignants  
Auxiliaire de puériculture  
Ambulancier  
ARM  
IBODE

## Durée

8H00

## Tarif

900 € / AS ou ambulancier  
1 000 € / AP ou ARM

## Objectifs

Au terme de la formation, le professionnel sera apte à :

- Présenter un livret 2 cohérent avec son parcours,
- Soutenir son dossier devant le jury.

## Contenu

- Accompagnement pédagogique à partir des expériences professionnelles des candidats,
- Mise en lien de l'activité avec les compétences attendues,
- Aide à la rédaction du livret,
- Préparation à la présentation orale du dossier.

## Modalités pédagogiques

- 6 rencontres programmées selon les besoins,
- Travail en intersessions par le candidat,
- Accompagnement individuel ou collectif.

## Dates et lieux de formation

Formation dispensée sur nos sites de formations :

**ORLÉANS**

Inscription possible toute l'année  
Nous contacter

## Intervenants

- Formateurs IFPM

## Participants

1 min. à 4 max.  
(par ordre d'arrivée des demandes)

Demande d'inscription  
sur notre site Internet



[www.ifpm-orleans.fr](http://www.ifpm-orleans.fr)

N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande spécifique.

## CONTACTS

**Institut de Formations Paramédicales d'Orléans**  
89, rue du faubourg St Jean – CS 85890 – 45058  
Orléans Cedex 1  
SIRET 264 500 091 00121 – NDA 24 45 03666 45

02 38 78 00 00

[ifpm.formationcontinue@ifpm45.fr](mailto:ifpm.formationcontinue@ifpm45.fr)

Retrouvez le catalogue  
sur notre site internet



[www.ifpm-orleans.fr](http://www.ifpm-orleans.fr)